

NEUILLY-EN-THELLE

L'opposition de Neuilly-en-Thelle fustige la création d'un poste de directeur de cabinet



Gérard Auger reste sur sa position. Un directeur de cabinet est nécessaire pour une ville comme Neuilly-en-Thelle.



Pour le chef de file de l'opposition, Denis Jacob, il s'agit «d'un petit arrangement entre amis socialistes».

«L'histoire ne surprend personne ou presque. De toute façon cela se pratique aussi bien à gauche qu'à droite. L'opposition de Neuilly-en-Thelle a juste appuyé un peu plus sur ce qui fait mal. Voilà tout. Mais, il est clair qu'il n'y a rien d'illégal dans cette pratique. Elle peut être juste très mal comprise par tous ceux qui ont du mal à boucler leur fin de mois». A Neuilly-en-Thelle, nombreux sont les habitants qui commentent les débats de la dernière réunion de conseil municipal.

C'est que l'opposition a réussi son coup ce jeudi 22 septembre en mettant mal à l'aise la majorité municipale conduite par Gérard Auger, maire et conseiller départemental.

En l'absence du chef de file de l'opposition, Denis Jacob, c'est son bras droit, Sandrine Soares qui est montée au créneau.

«Nous avons pu relever que le maire, conseiller général de la majorité conduite par Yves Rome

(ndlr : toujours conseiller départemental) servait avant tout ses intérêts personnels plutôt que ceux de ses administrés». Les paroles sont dures. Mais que peuvent bien reprocher au maire les élus de l'opposition ?

La réponse est simple. L'opposition fustige la création d'un poste de collaborateur de cabinet que Denis Jacob et Sandrine Soares qualifient de «directeur de cabinet».

Et surprise, c'est à l'actuelle maire de Mouy et ancienne conseillère générale, Anne-Claire Delafontaine, qu'est proposé ce poste.

Alors fonctionnaire, détachée du ministère de l'intérieur, elle doit percevoir l'intégralité de son salaire ce qui semble logique sur le papier. Mais pour les élus de l'opposition, il s'agit ni plus ni moins d'un «véritable scandale».

«Le transfert de crédits pour la rémunération du poste proposé par Gérard Auger et que nous

avons rejeté part un vote contre, élèvera à environ 50 000 euros par an. Ceci alors que les dotations de l'Etat fondent comme neige au soleil», taclent les membres de l'opposition.

«Ce type de poste est habituellement créé pour des communes d'au moins dix mille habitants ou bien que l'élu dispose de plusieurs mandats à enjeux importants à l'image de la députation ou d'une commune située en secteur tendu. Ce poste imposé n'a aucune utilité, aucune nécessité pour une commune rurale de moins de 3500 habitants et ne relève d'aucune priorité pour les habitants puisque son rôle, tel que défini par les textes du code des collectivités, demeure avant tout politique», souligne Denis Jacob qui ne décolère pas.

«Si les services administratifs ont des besoins, pourquoi ne pas recruter une personne ayant les compétences pour suppléer la directrice générale des services

dans ce cas ?», questionne l'opposition.

«C'est complètement aberrant d'entendre cela. D'autant plus que je rappelle que M. Jacob n'était pas présent en séance de conseil. Les chiffres évoqués sont complètement faux. Il s'agit d'une enveloppe globale, charges comprises. Il y a un réel besoin pour notre commune et je pense que ces accusations sont suffisamment graves pour que je prenne le temps d'y répondre. Je le dis une nouvelle fois, c'est chiffres évoqués ne sont pas justes», explique Gérard Auger.

Dans le même temps, Anne-Claire Delafontaine ne souhaite pas s'exprimer plus en avant sur le sujet. «Ce que je peux dire est que la rémunération évoquée est bien au-dessus de la réalité. Je ne souhaite pas polémiquer», conclut sur le sujet celle qui prendra ses fonctions le 1er octobre prochain.